

prévoyance —

MONDIALE PRÉVOYANCE

PROTÉGER ÊTRE PRO- TÉGÉ



AG2R LA MONDIALE



J'ai décidé de mettre en place une couverture de prévoyance afin de protéger ceux que j'aime.

ÊTRE COUVERT EN PRÉVOYANCE

DANS QUEL BUT ?

- Pour être certain que toutes les **dispositions financières** seront prises pour **pallier les difficultés en cas d'arrêt de travail**, temporaire ou définitif, ou **de décès**.
- Pour protéger financièrement vos proches afin de **maintenir le niveau de vie de votre foyer**, ou encore garantir l'avenir de vos enfants.

En tant que Travailleur Non Salarié, **bénéficiaire d'une couverture complémentaire** en plus de votre Régime obligatoire **est indispensable**. En effet, en cas d'arrêt de travail, les charges de votre foyer continuent de courir et les prestations du Régime obligatoire peuvent vite s'avérer insuffisantes.

Pour vous aider à constituer une protection sociale solide, vous devez d'abord connaître le niveau de votre protection actuelle, prendre les mesures nécessaires en fonction de vos besoins et profiter des aides fiscales avantageuses liées à votre statut.

Avec la Loi Madelin, déduisez fiscalement vos cotisations d'assurance.

Depuis plus de 100 ans, AG2R LA MONDIALE protège les professionnels indépendants.

Vous bénéficiez d'interlocuteurs spécialisés, que vous soyez professionnel libéral, artisan, commerçant ou gérant d'entreprise. Vous proposez **des solutions innovantes**, évolutives et parfaitement **adaptées aux régimes sociaux des Travailleurs Non Salariés** est notre quotidien.

Chaque cas est particulier.

L'Audit de Protection Sociale réalisé avec mon conseiller m'a permis de visualiser clairement le montant des prestations prévues par le Régime obligatoire.



TOUT SAVOIR SUR VOTRE PROTECTION

FAITES LE POINT SUR VOTRE SITUATION AVEC VOTRE CONSEILLER AG2R LA MONDIALE

En réalisant votre Audit de Protection Sociale, votre conseiller vous expliquera tout d'abord précisément la prise en charge de votre Régime obligatoire (exemples : le Régime Social des Indépendants pour les artisans-commerçants ou la Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse pour les professions libérales).

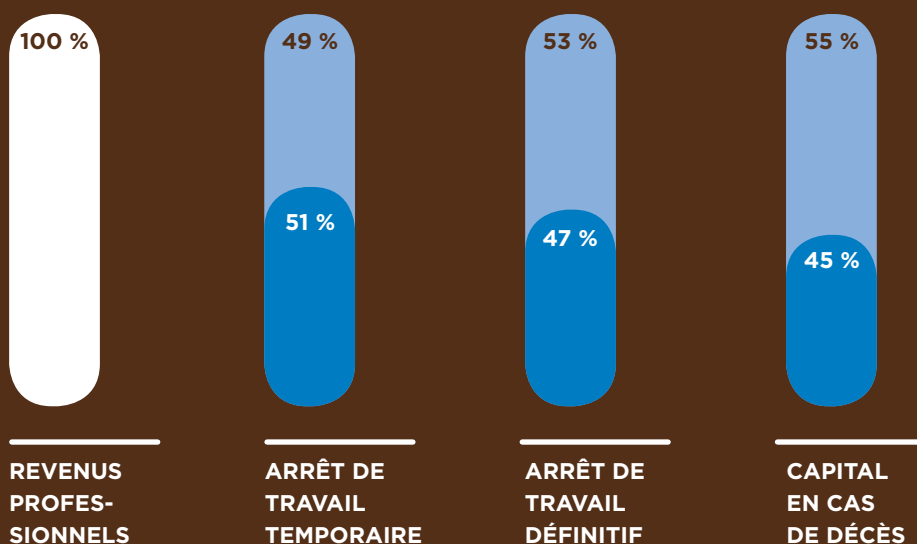
Ainsi, vous aurez toutes les cartes en main pour **déterminer le niveau des garanties complémentaires** indispensables à votre protection et celle de votre famille.

COMMENT VOUS PROTÉGER ?

Découvrez toutes les solutions AG2R LA MONDIALE personnalisables selon vos besoins et votre statut.

COMPLÉTER LES GARANTIES DE VOTRE RÉGIME DE BASE

Philippe, 44 ans, artisan, marié et père de 2 enfants. Son BIC⁽¹⁾ moyen des 2 dernières années s'élève à 22 000 €.



- Prestations du Régime obligatoire (représentées en pourcentage du revenu).
- Prévoyance complémentaire AG2R LA MONDIALE (exemple d'une garantie couvrant 100 % de son revenu de référence⁽²⁾).

En cas de décès, la famille de Philippe percevra un capital de 9 900 euros versé par son Régime obligatoire. La garantie décès AG2R LA MONDIALE permettra à ses proches de bénéficier d'un capital supplémentaire pouvant représenter jusqu'à 8 fois son revenu annuel.

(1) BÉNÉFICE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
(2) MOYENNE DU BÉNÉFICE PROFESSIONNEL NET IMPOSABLE DES DEUX DERNIERS EXERCICES.



REVENUS
PROFES-
SIONNELS



ARRÊT DE
TRAVAIL
TEMPORAIRE



ARRÊT DE
TRAVAIL
DÉFINITIF

Aurélie, 40 ans,
consultante, mère de
3 enfants.
Son BNC⁽³⁾ moyen des
2 dernières années
s'élève à 80 000 €.

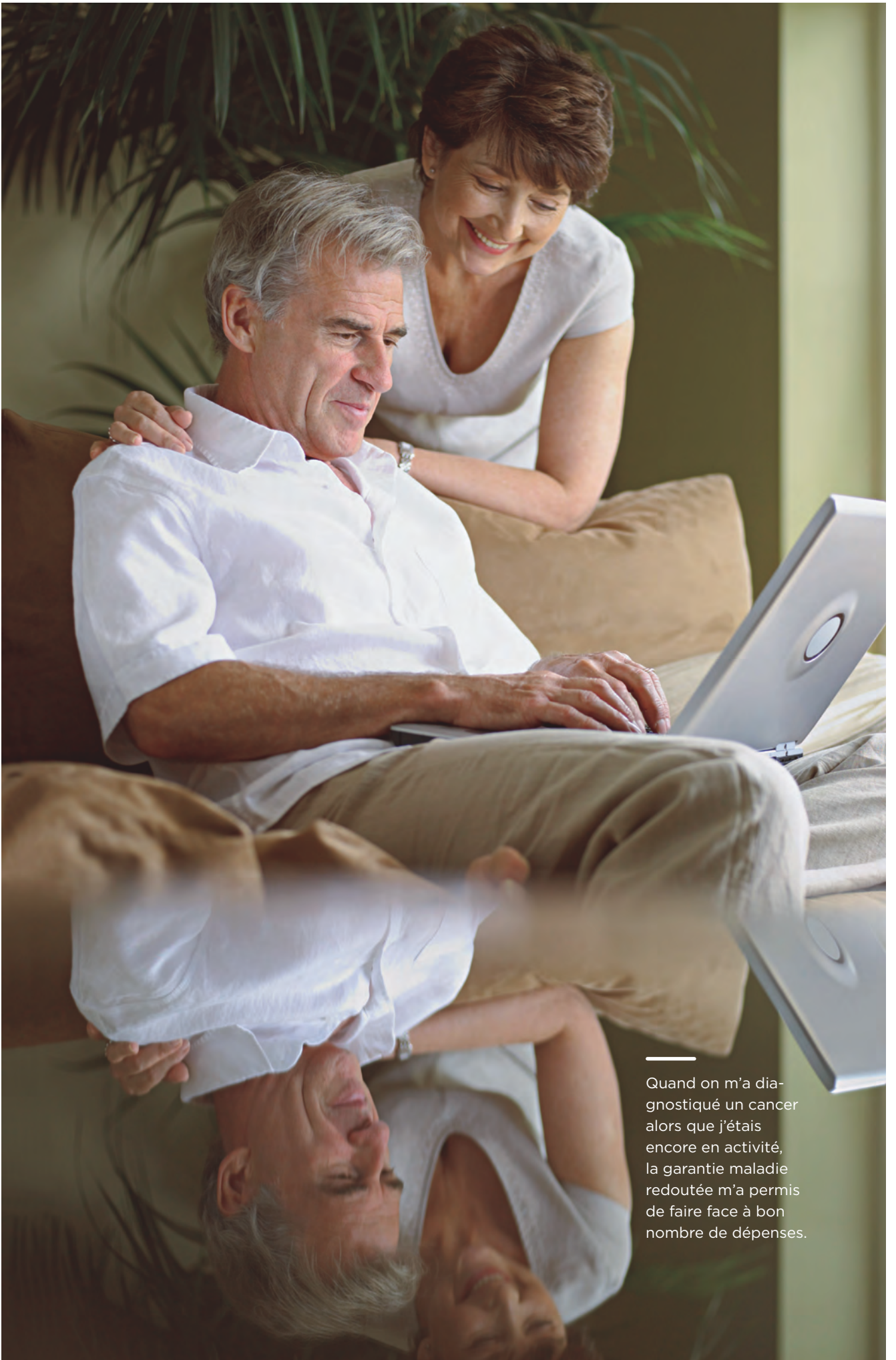
- Prestations du Régime obligatoire (représentées en pourcentage du revenu).
- Prévoyance complémentaire AG2R LA MONDIALE (exemple d'une garantie couvrant 100 % de son revenu de référence⁽²⁾).

Le Régime obligatoire d'Aurélie ne lui verse **aucune indemnité journalière** en cas d'arrêt de travail temporaire. La garantie incapacité d'AG2R LA MONDIALE lui permet de maintenir ses revenus issus de son activité.

Audit de Protection Sociale

Une étude similaire de votre situation personnelle réalisée avec votre conseiller sera le point de départ pour vous bâtir une protection sociale adaptée.

(2) MOYENNE DU BÉNÉFICE PROFESSIONNEL NET IMPOSABLE DES DEUX DERNIERS EXERCICES.
(3) BÉNÉFICE NON COMMERCIAL



Quand on m'a diagnostiqué un cancer alors que j'étais encore en activité, la garantie maladie redoutée m'a permis de faire face à bon nombre de dépenses.

BÂTIR UNE PROTECTION À VOTRE IMAGE

UNE GARANTIE ESSENTIELLE POUR PROTÉGER VOTRE FAMILLE

Le capital décès

En cas de décès, **vos proches reçoivent un capital** dont vous choisissez librement le montant (pouvant atteindre jusqu'à 8 fois vos revenus d'activité) ou **une rente à vie**⁽¹⁾.

DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES POUR VOUS PROTÉGER EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

La garantie accident

En cas de décès par accident, qu'il se produise dans le cadre professionnel ou non, le capital décès est complété par un capital supplémentaire (jusqu'à 3 fois votre revenu de référence).

La garantie incapacité

Elle compense la perte de revenus si une maladie ou un accident vous empêche d'exercer temporairement votre activité. Vous percevez, en complément de votre Régime obligatoire, des indemnités journalières. Le cumul des deux pouvant atteindre 100 % de vos revenus.

Le **large choix de franchises**⁽²⁾ vous permet de bâtir votre garantie, en fonction de vos besoins et de l'intervention de votre Régime obligatoire.

La garantie invalidité permanente

En cas d'arrêt de travail définitif, **elle prévoit le versement d'une rente.**

(1) RENTE = PRESTATION VERSÉE SOUS FORME D'UN REVENU RÉGULIER. CHOIX ENTRE RENTE OU CAPITAL SELON LA FISCALITÉ CHOISIE.

(2) INTERVALLE ENTRE LA DATE D'ARRÊT DE TRAVAIL PRESCRIT (OU HOSPITALISATION) ET LE DÉBUT DE LA PÉRIODE D'INDEMNISATION CHOISIE.



La rente éducation m'assure qu'en cas de décès, mon fils pourra poursuivre ses études.

DES RENFORTS POUR AUGMENTER VOS GARANTIES

L'invalidité professionnelle

Cette option liée à la garantie invalidité permanente vous assure le versement d'un montant minimum de rente si le taux d'invalidité professionnelle est reconnu supérieur ou égal à 33 %.

La maladie redoutée

Personne n'est à l'abri. En cas de diagnostic d'un cancer, infarctus... vous recevez **un capital pour vous aider à vous soigner dans les meilleures conditions.**

La rente de conjoint

Si le décès survient au cours de vos années d'activité professionnelle, votre conjoint ou votre concubin reçoit **une rente supplémentaire** pour lui permettre de conserver son niveau de vie et ce, au plus tard, jusqu'à ses 65 ans.

La rente éducation

En cas de décès, **vos enfants à charge bénéficieront d'une rente** jusqu'à leurs 18 ans, ou jusqu'à leurs 25 ans s'ils poursuivent leurs études.

VOS AVANTAGES FISCAUX

Votre prévoyance complémentaire peut être souscrite dans le cadre de **deux fiscalités avantageuses**⁽¹⁾ :

La Loi Madelin

Spécialement dédiée aux professionnels indépendants : vos **co-tisations sont déductibles**⁽²⁾ **de votre revenu imposable** ce qui permet de financer en partie vos garanties grâce à l'économie d'impôt réalisée. Toutes vos prestations sont alors versées sous forme de rente.

L'assurance vie

Elle prévoit l'**exonération d'impôt des prestations versées** : les indemnités journalières ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu et les capitaux décès sont exonérés de droits de succession⁽³⁾.

Être toujours plus proche des besoins de nos assurés

AG2R LA MONDIALE cherche en permanence à améliorer ses solutions de prévoyance. Ainsi la nouvelle garantie invalidité professionnelle apporte une réponse dédiée aux professionnels de santé.

(1) CUMULEZ LES AVANTAGES DES DEUX FISCALITÉS GRÂCE AUX FORMULES "PACK" (VOIR PAGE 13)

(2) HORS GARANTIE MALADIES REDOUTÉES

(3) DANS LES LIMITES FISCALES EN VIGUEUR

UNE RÉPONSE À CHAQUE SITUATION

VOUS ÊTES GÉRANT MAJORITAIRE ?

Une formule spécifique vous est réservée pour répondre à vos besoins de dirigeant d'entreprise ou associé (SARL, SNC..). Cette formule est proposée dans un **cadre fiscal avantageux** (article 62 du Code Général des Impôts, Loi Madelin ou assurance vie) et bénéficie d'un **tarif dédié à votre statut**.

VOUS ÊTES CRÉATEUR OU REPRENEUR D'ENTREPRISE ?

Vous venez de créer ou de reprendre une activité depuis moins de 3 ans ? AG2R LA MONDIALE vous accompagne et vous fait bénéficier de **garanties spécifiques à des tarifs bien ajustés** : 40 % de réduction la première année, 20 % la deuxième année et 10 % la troisième année.

VOTRE CONJOINT TRAVAILLE AVEC VOUS ?

En tant que collaborateur, votre conjoint, même non rémunéré, peut bénéficier d'une prévoyance complémentaire. En cas d'arrêt de travail de votre conjoint collaborateur, des indemnités journalières sont versées grâce à la garantie incapacité de travail. D'autres garanties indispensables, comme le décès ou l'invalidité peuvent également être souscrites. Le conjoint collaborateur peut **bénéficier des avantages** de la Loi Madelin et de l'assurance vie (capital décès exonéré de droits de succession, cotisations déductibles).

UNE OPTION SPÉCIFIQUE POUR LES PROFESSIONS MÉDICALES OU PARAMÉDICALES

Complément idéal de la garantie invalidité, l'option vous assure le versement d'un montant minimum de rente si le taux d'invalidité professionnelle reconnu par l'assureur est supérieur ou égal à 33 %. L'appréciation de l'invalidité dans le cadre de l'exercice de votre profession est ainsi renforcée.

Elle est réservée aux audioprothésistes, chirurgiens-dentistes, diététiciens, ergothérapeutes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, opticiens lunetiers, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens, prothésistes orthésistes, psychomotriciens, sages-femmes ; ainsi qu'aux vétérinaires.

MAXIMISEZ VOS AVANTAGES GRÂCE AUX FORMULES PACK

Grâce au pack TNS (Travailleurs Non Salariés) et au pack Gérant Majoritaire, **optimisez votre situation en combinant les avantages de deux fiscalités, assurance vie et Loi Madelin :**

- En cas de décès, vos bénéficiaires perçoivent un capital exonéré de droits de succession⁽¹⁾,
- Les cotisations versées pour les garanties incapacité de travail et invalidité sont déductibles de vos revenus⁽¹⁾.

(1) DANS LES LIMITES FISCALES EN VIGUEUR

DES HOMMES ET DES MOYENS À VOTRE SERVICE

VOTRE CONSEILLER AG2R LA MONDIALE

Véritable expert en protection sociale et patrimoniale des professionnels indépendants et des dirigeants de TPE, votre conseiller AG2R LA MONDIALE met à votre disposition son expertise unique pour vous apporter une réponse personnalisée en santé, prévoyance, épargne et retraite.

INFORMATIONS SOCIÉTAIRES

Des professionnels à votre écoute pour vous apporter **toute l'information essentielle** sur la situation ou le fonctionnement de vos contrats, ou pour toute autre question pratique. Contactez-les au **0970 808 808** (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 et le samedi de 8h30 à 12h30.

VOTRE ESPACE CLIENT SUR INTERNET

Accédez directement à l'ensemble de vos contrats pour faire le point sur vos garanties, suivre vos demandes en cours, disposer de toutes les informations sur l'évolution de vos investissements. L'inscription et l'accès permanent à votre espace client personnel sont entièrement gratuits⁽¹⁾ sur www.ag2rlamondiale.fr

(1) HORS COÛT DE CONNEXION INTERNET

L'OFFRE AG2R LA MONDIALE POUR LES PROFESSIONNELS

AG2R LA MONDIALE offre une gamme étendue
de solutions de santé, prévoyance, épargne, retraite.

PROFESSIONNELS

SANTÉ

Complémentaire santé

PRÉVOYANCE

Incapacité et invalidité

Décès

ÉPARGNE

Constitution d'un capital

Transmission d'un patrimoine

RETRAITE

Complément de revenus

AG2R LA MONDIALE

104 - 110 boulevard Haussmann

75379 Paris Cedex 08

Tél. 0970 808 808 (numéro non surtaxé)

www.ag2rlamondiale.fr